

Image not found or type unknown



Acciden de travail (militaire)

Par **fhro**, le **07/02/2017** à **17:15**

Bonjour,
Militaire en gendarmerie j'ai eu un accident en service, donc accident du travail et arrêt.
A ma reprise je vais avoir des soins chez un kiné, est il possible d'effectuer ces soins lors de mes journées de service par le biais d'autorisation d'absence.
Merci